



Communiqué

le 22/06/2015

Annulation des CAP A et B : pas de panique !

Avenir Secours, qui aurait alerté le ministre de l'Intérieur le 28 novembre 2014 estime, une fois les élections passées et 7 sièges après que l'atteinte au droit de vote de plusieurs centaines d'agents n'est pas si grave, ils apprécieront...

La défense de la DEMOCRATIE est un DEVOIR qui incombe à toute organisation syndicale digne de ce nom ! Ne sachant pas comment justifier d'avoir accepté l'inacceptable, Avenir Secours tente aujourd'hui de faire croire que le SNSPP-PATS-FO a été irresponsable d'aller jusqu'au bout de sa démarche en faisant reconnaître par un tribunal que la démocratie avait été bafouée le 4 décembre 2014. Elle prétend que la décision de justice du 11 juin 2015 a des conséquences désastreuses, remettant en cause les avis et les décisions prises par l'Administration.

RIEN N'EST MOINS FAUX !

Par exception, l'annulation d'élections professionnelles n'a pas d'effet rétroactif !

Il a en effet très récemment été rappelé qu'une telle annulation ne court qu'à compter du jour où elle est prononcée (C.cass soc 15 avril 2015 n° 14-19). Le Conseil d'Etat a quant à lui précisé que le jugement qui annule une élection professionnelle n'a pas pour effet de remettre en cause la régularité des avis antérieurement émis (CE 21 décembre 1994). Par conséquent, les tableaux d'avancement, les nominations, les mutations, les départs en retraite... ne sont pas remis en cause ! Ces mensonges et cette méconnaissance du droit par une organisation syndicale qui se dit représenter 70% des officiers est pour le moins inquiétante.

Nous ne parlerons même pas du SPASDIS CFTC, syndicat moribond qui avait refusé de signer le procès-verbal de proclamation des résultats et se réveille dix ans après la bataille pour afficher encore une fois son incompetence. Mais nous lui pardonnons : on ne peut pas avoir d'analyse juridique fine quand on occupe tout son temps à se demander comment gagner une représentativité... Nul doute que les électeurs sanctionneront tous ces amateurs, menteurs et démagogues !

N'en déplaise à ceux qui ont des sièges à perdre ou à ceux qui n'ont pas les moyens de mener une nouvelle bataille, le SNSPP-PATS-FO continuera à défendre la voix de ses mandants et ne transigera jamais avec ses valeurs : c'est ce que l'on attend justement d'un syndicat responsable !

Proposer- négocier-contracter